

L'avenir répondra à cette question !

Une nouvelle donne du dialogue social au CD41?



Le constat :

- Une pratique antérieure du dialogue social où les représentants du personnel ont rarement été associés en amont aux dossiers présentés en instances paritaires
- Une difficulté à instaurer une équité dans le traitement des dossiers...ceux de l'administration départementale sont trop souvent prioritaires.
- Un engorgement du Comité Technique paritaire faute d'un travail en amont et d'accord initial sur la méthode de travail.

Un espoir ?

- 1) La CGT a affirmé son souhait de travailler en amont avec les autres organisations syndicales proposant une Communication préalable de l'ordre du jour, des éléments de dossier, un compte rendu intermédiaire et un relevé terminal de conclusion, rappelant que l'avis du syndicat sur un sujet sera donné au CT et non avant.
- 2) La CGT a souhaité que la DRH soit davantage associée et présente dans tous les dossiers qui concernent les

réorganisations, ce dès la programmation de la réorganisation. **Cette présence accrue permettra de mieux accompagner les agents dans ces périodes de transition complexe où les questions sans réponses, l'inquiétude, la souffrance au travail sont présentes.**

Cet avis est partagé par la Présidente des instances paritaires qui nous rejoint sur l'idée d'une vision programmatique des réorganisations à venir et d'un positionnement plus reconnu de la DRH.

Fidèles à nos engagements pris devant les électeurs, nous avons demandé des négociations sur les dossiers suivants :

- ❖ Rétablissement du Régime indemnitaire pour les contractuels
 - ❖ Réexamen de toutes les prestations sociales (chèques vacances, CESU, colonie de vacances...) pour augmenter la participation du CD et assouplir les critères de droit d'accès,
 - ❖ Augmentation de la participation du CD au repas des agents des collèges et prise en charge des repas lors des permanences
 - ❖ Revalorisation des salaires (allocation d'entretien, prise en charge des consommables, suppression de la
 - décote des 4 Kms pour les assistants familiaux)
 - ❖ Participation significative du CD à la mutuelle des agents...
- Des dates ont été prises, des discussions auront lieu ...nous attendons des résultats concrets !

Un premier CT rapide le 5 Février.

Un seul point à l'ordre du jour qui faisait consensus, le règlement intérieur du CT

Une première : la présentation des réorganisations avant leur passage en CT

1/ Direction autonomie/MDPH/DAFS.

Constat CGT : présentation aboutie dans la forme mais qui élude partiellement les problèmes de souffrance au travail (DAFS) liée au devenir professionnel de certains agents, le manque d'anticipation sur les temps nécessaires de formation des agents (DA/MDPH)

Vigilance de notre part sur le travail de certains agents sur les samedis du mois de Février (respect du volontariat ?), sur

l'organisation hiérarchique de la DAFS (Pourquoi un poste de directeur adjoint ?), Objectivation du stock de dossiers, en cours de reconstitution à la DA/MDPH.

2/ Direction de la Communication.

Constat CGT : Présentation synthétique et claire du projet de réorganisation qui, pour une fois, n'a pas été mis en œuvre avant le passage en CT du 12 Mars.

CGT : Avancer et gagner ensemble !

